



DEMANDE D'ADHÉSION

saison sportive ou culturelle du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023

Section : Villeneuve d'Ascq externe :

Activité (s) : Sport santé, bien-être Compétition
activité principale (= section mère de rattachement)

Sport santé, bien-être Compétition
2^{ème} activité

Sport santé, bien-être Compétition
3^{ème} activité (en cas de pratique de plus de trois activités, indiquer « Sport et découverte » et « sport santé, bien-être »).

Civilité : madame monsieur (veuillez respecter le nom de famille et le nom de naissance)

Nom de famille Prénom

Nom de naissance Date de naissance Lieu de naissance (ville, pays) Code postal

Adresse

Code postal Ville Numéro(s) de téléphone

@ Personne en situation de handicap

Adresse mél du **responsable de section** (la fédération lui fera parvenir automatiquement la licence).

Origine : **Défense en activité :** **Défense en non activité :** Ressortissant CNMSS
(un seul choix possible) officier, réserviste ou retraité militaire, Numéro national d'immatriculation
 sous-officier, retraité civil,
 militaire du rang, ancien civil ou militaire,
 civil, famille.
 personnel défense en congé supérieur à 6 mois. (si situation de handicap + ressortissant CNMSS, cotisation = 15,50/12,50 € au lieu de 33,00/30,00 €)
 Extérieur défense (civil). *Personne à prévenir en cas d'urgence*

Coût de l'adhésion (fédération + club) : 33,00€. À partir du 2^{ème} adhérent dans le même foyer : 30,00€.
Cotisation(s) additionnelle(s) section(s)/activité(s) : . Total = , par chèque ou numéraire.
Préciser nom, prénom & section de rattachement de la 1^{ère} adhésion (à partir du 2^{ème} adhérent).

- **Demande d'adhésion** : compléter toutes les rubriques de ce formulaire (informatique), l'imprimer, le signer et le transmettre au responsable de votre section principale avec le règlement ou preuve (en cas de virement) et les documents nécessaires.
- **Certificat médical** : un certificat médical comportant la mention de non contre-indication à la pratique du sport de la ou les sections désirées. Demander l'ajout de la mention « en compétition » si nécessaire.
- Un **questionnaire santé** sur lequel toutes les questions ont une réponse négative permet de prolonger la validité du certificat médical jusqu'à 3 ans (sauf pour les compétitions), fournir alors une copie du certificat médical de moins de 3 ans et cocher la case suivante (**sans interruption de licence durant une saison**).....
- **Accès à la caserne de Villeneuve d'Ascq** (sections de Villeneuve d'Ascq) : compléter et signer le formulaire en annexe.
- Transmettre au responsable de section une **photo du visage, format informatique (fichier .jpg ou .png, nommé NOM Prénom section)**. Un selfie convient.
- Conformément au règlement général sur la protection des données (**RGPD**), tous les moyens sont mis en place par le club pour garantir la confidentialité et la sécurité des données relatives aux adhérents.
- Je reconnais être informé sur la clause du **droit à l'image** et autorise le CSLG NPDC et la FCD à utiliser et à diffuser sur ses supports de communication des photographies ou vidéos me représentant et réalisées dans le cadre des manifestations organisées par le CSLG 59-62 ou la FCD.

« Je reconnais avoir pris connaissance des statuts et des règlements du CSLG NPDC et en acceptant les termes et je m'engage à n'effectuer aucun recours contre le club ou l'état et à n'effectuer aucune demande de remboursement du montant de la cotisation au CSLG NPDC pour une saison au cas où des événements graves viendraient à m'interdire l'accès à la caserne pendant une durée indéterminée, par exemple la mise en place sur le territoire national du plan d'urgence ». Je déclare **adhérer** (1) - **ne pas adhérer** (1) au contrat d'assurance collectif à adhésion facultative souscrit par le CSLG NPDC - **VOIR DETAIL SUR SITE DU CLUB - www.cslg-nord.fr - rubrique : ASSURANCE** cf article L.321-4 du Code du Sport selon lequel " les Associations et Fédérations sportives sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer ".
(1) rayer la mention inutile ; par défaut, « adhérer » sera pris en considération.

Nom et signature responsable section :

Date et signature du demandeur :

Adhérent CSLG (uniquement les sections de Villeneuve d'Ascq)

**RECONNAISSANCE D'INFORMATION
RELATIVE A L'USAGE DE LA VIDÉOPROTECTION
ET AU CONTRÔLE DES ACCÈS**

Je soussigné(e) (*Nom, Prénom*).....

adhérent du CSLG de Villeneuve d'Ascq, section.....

1 – Autorise le président du CSLG à engager les démarches permettant d'accéder à la caserne Sénépart, sise 201 boulevard de Mons à Villeneuve d'Ascq.

2 - Reconnaît avoir été informé(e) que, conformément au code de la sécurité intérieure (notamment les articles L. 114-1 et L. 234-1 à 2), au code de la défense et au décret n° 2005-1124 du 6 septembre 2005, l'autorisation d'accès à caserne Sénépart, peut être subordonnée à la réalisation préalable d'une enquête administrative de sécurité. A ce titre, cette autorisation peut m'être refusée.

3 - Reconnaît avoir été informé(e) que cette caserne de gendarmerie est placée sous vidéoprotection pour des raisons de sûreté et de sécurité. Je suis donc susceptible d'être filmé(e) en y accédant et en y circulant.

Cette vidéoprotection a fait l'objet :

- d'une déclaration en préfecture du Nord et bénéficie d'une autorisation en date du 7 décembre 2018 ;
- d'un engagement de conformité dans le cadre de la Loi 78-17 modifiée du 6 janvier 1978, de l'arrêté du 14 août 2014 (NOR : INTD14177909A) et de la circulaire du 26 novembre 2014 (NOR : INTD1437993C) ;

Conformément à l'article L.253-5 du code de la sécurité intérieure, je bénéficie d'un droit d'accès aux images me concernant. Cette demande est à formuler auprès de l'officier commandant de caserne délégué.

Les enregistrements des caméras de vidéoprotection pourront être utilisés en cas de litige sur ce lieu et opposables dans le cadre d'une action pénale engagée par moi, un tiers, la gendarmerie ou le président du CSLG.

Je reconnais avoir compris dans leur intégralité les termes ci-dessus exposés.

Pris connaissance le

« **Bon pour accord** »

SIGNATURE

Quelques explications qui ne dispensent pas de s'imprégner des notes officielles 3000 et 3002.

- pour un traitement plus rapide de votre demande, merci de correctement renseigner **chaque rubrique** du formulaire et de fournir un dossier complet,

- **activité** : ne pas inventer d'activité, la liste est exhaustive. Il est rappelé que pour pouvoir inscrire un licencié dans une activité, celle-ci doit avoir été validée par le bureau ou le comité directeur, un responsable d'activité disposant d'une licence valide pour la saison en cours doit avoir été désigné et il doit avoir complété et signé la fiche d'honorabilité de responsable d'activité. Se reporter à l'annexe 3 de la note 3002 de la FCD. Pour le football, préciser à 7 ou à 11, sports de raquette n'existe pas, il faut le(s) préciser, etc.
Cette année vous devez préciser si vous pratiquez l'activité dans le cadre du bien-être ou si vous participez à des compétitions.

- **Date et lieu de naissance** : bien entendu la date est impérative mais ne pas oublier d'indiquer également la ville et son code postal ainsi que le pays,

- Si le nom d'usage est différent du nom de naissance, ne pas oublier d'indiquer le **nom de naissance**.

- **Origine** : ne cocher qu'une **seule case**. Une personne de la même famille qu'un licencié faisant partie de la défense (civil ou militaire) n'est pas civil « extérieur défense » mais « famille » dans « défense en non activité ».

- Cette année deux cases supplémentaires sont apparues : personne en situation de **handicap** et **ressortissant de la CNMSS** avec numéro national d'immatriculation à renseigner. Si la personne en situation de handicap est ressortissant de la CNMSS, la licence FCD (17,50 euros) est gratuite (accord cadre entre la FCD et la CNMSS en mars 2022). La cotisation sera ainsi de 15,50 € (ou 12,50 € à partir deuxième membre même famille. (Joindre les documents nécessaires). Même hors situation de handicap, bien vouloir renseigner tout de même la case ressortissant de la CNMSS si vous l'êtes (évaluation pour nouvelles mesures l'année prochaine).

Concernant la gestion du certificat médical :

- Rappel : le certificat médical doit avoir moins d'un an au 1er septembre N (saison N/N+1) et seuls deux questionnaires de santé successifs sont autorisés (saisons N+1/N+2 et N+2/N+3). À l'ouverture de la saison N+3/N+4, il faudra fournir un nouveau certificat médical de moins d'un an au 1er septembre N+3. Ce processus ne s'applique pas aux cas particuliers nécessitant un certificat médical annuel ;

- Le certificat médical n'est plus obligatoire pour les mineurs. En revanche un questionnaire de santé (annexe 8) doit être complété par le mineur et remis sous le contrôle de la personne qui a l'autorité parentale.

- certificat médical : **une VSA n'est pas valide**, il faut un certificat médical valide de non contre-indication à la pratique du sport et ou des sports indiqué(s) dans les cases activités, penser à faire préciser « en compétition » s'il y a lieu.

- **questionnaire santé** : ne le compléter qu'en cas de présentation d'un certificat médical valide de plus d'un an **pour un renouvellement de licence** (il faut avoir été licencié la dernière saison). Si le questionnaire santé comporte une case négative, il faut un certificat médical de moins d'un an. Inutile de joindre alors le questionnaire santé.

Un questionnaire santé pour enfant est distinct du questionnaire santé pour adulte et permet de dispenser l'enfant de présenter un certificat médical si ce questionnaire est valide.

ATTENTION : les adresses électroniques professionnelles ainsi que celles en @laposte.net (à partir de cette année et pour des raisons techniques) ne sont pas acceptées par la FCD.

Face à l'augmentation des dossiers incomplets, seuls les dossiers complets seront traités.